



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 20 septembre 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 13 septembre 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 16), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE (à compter de la question n° 5), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 5), M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter et jusqu'à la question n° 38), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 3), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 5), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 38 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 16), M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 16), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 16), M. Philippe GONON (à compter de la question n° 15), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Sylvie WANLIN.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à et à compter de la question n° 38), Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 39), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 14 incluse).

Procurations de vote :

M. Gueric CHALNOT à Mme Catherine THIEBAUT, Mme Myriam EL-YASSA à M. Abdel GHEZALI, Mme Ilva SUGNY à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 39), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 15 incluse).

OBJET : 55 - Fourniture de matériaux de construction pour les ateliers - Résiliation et passation de marchés publics

Fourniture de matériaux de construction pour les ateliers Résiliation et passation de marchés publics

Rapporteur : Mme l'Adjointe THIEBAUT

	Date	Avis
Commission n° 5	12/09/2018	Favorable unanime (1 abstention)

I - Contexte

Dans le cadre de l'achat de fournitures de construction pour les ateliers, la Ville de Besançon, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB), le Syndicat Mixte de Besançon et sa Région pour le Traitement des déchets (SYBERT) ainsi que les établissements publics municipaux la «Scène des musiques actuelles - La Rodia», l'«Institut Supérieur des Beaux-Arts de Besançon/Franche-Comté» et les communes désignées au marché et membre du groupement de commandes permanent se sont regroupés pour la procédure de passation des marchés publics.

Dans le cadre de ce groupement de commandes, une consultation pour la fourniture de matériaux de construction a été lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert. La Ville de Besançon est le coordonnateur du groupement.

Cet accord-cadre de 12 lots a été attribué le 4 mai 2018 par la Commission d'Appel d'Offres de la Ville.

Les contrats ont été notifiés au titulaire le 23 mai 2018.

II - Procédure

Après 3 mois de fonctionnement et d'utilisation de ces marchés, il convient de constater qu'une résiliation pour motif d'intérêt général s'impose pour 4 lots multi-attributaires :

N°	Intitulé	Composition	Estimation annuelle HT
Lot 1	Matériaux de construction, accessoires et outillages de pose	Menuiseries - Bloc-portes - Bois d'oeuvre et reconstitués - Accessoires de mise en oeuvre - Isolation - Matériaux de construction - Outillage de mise en place, ciments, colles, faïence, carrelages, maçonnerie	716 470 €

N°	Intitulé	Composition	Estimation annuelle HT
Lot 2	Articles de quincaillerie et accessoires de pose	Quincaillerie -Visserie - Pièces de fermeture et accessoires de mise en œuvre colles, mastics, abrasifs, composants d'ameublement, outillage de pose et mise en place, produits d'entretien	793 000 €
Lot 4	Outillage à main standard		60 000 €
Lot 6	Produits sanitaire-plomberie-chauffage, accessoires et outillages de pose	Appareils sanitaires - Chauffe-eau - Raccords - Robinetterie - Vannes - Cuivre - PVC - Accessoires de mise en œuvre	474 400 €

En effet, le contrat initial prévoyait une dévolution des commandes sans négociation ni mise en concurrence au titulaire le moins disant de la ligne. Cette méthode avait été choisie dans un souci d'économie.

Or, il est vite apparu que ce mode de dévolution ne convenait ni aux titulaires des marchés ni aux services de la Ville.

En effet, les conditions du marché contraignent d'acheter les produits les moins chers, ligne par ligne, chez chaque titulaire. Ainsi il y a une multiplication des commandes sur les lots multi-attributaires

Le nombre de commandes passées sur la période juin/juillet 2017 et 2018 a augmenté de 22 %, l'impact se ressentant également sur le nombre de factures à traiter.

Ce mode de dévolution des commandes a donc pour conséquences :

- une augmentation nette de la charge de travail de la commande au paiement de la facture,
- un manque de réactivité face aux demandes de la régie municipale,
- une désorganisation des préparations de chantier puisque les sources d'approvisionnement sont désormais multiples,
- une insatisfaction des fournisseurs qui voient également le nombre de bons de commande de faible valeur se multiplier.

Il est donc proposé de résilier sans indemnités pour motif d'intérêt général les quatre lots et de les relancer par un appel d'offres ouvert en fixant un minimum de commande par titulaire dans les conditions suivantes :

- Lot 1 : 50 000 € TTC à chaque titulaire
- Lot 2 : 45 000 € TTC à chaque titulaire
- Lot 4 : 4 000 € TTC à chaque titulaire
- Lot 6 : 25 000 € TTC à chaque titulaire.

Ce mode de dévolution permettra une gestion plus souple des commandes.

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire ou son représentant à résilier les quatre accords-cadres des lots concernés et à lancer une nouvelle procédure de passation ainsi qu'à signer l'accord-cadre avec les titulaires retenus.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

Préfecture du Doubs

Reçu le 04 OCT. 2018



Contrôle de légalité



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0